

Saint-Benoît

Au Fil du Temps

Éditorial

Chers concitoyens,

En ce printemps 2012, deux sujets attirent mon attention :

1 – Vous allez recevoir prochainement à votre domicile un document essentiel : le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs). Ce document très important est à lire complètement et à conserver précieusement ; ses conseils peuvent sauver des vies.

2 – Je constate encore la détérioration de biens publics. Quelles satisfactions peuvent avoir les auteurs de tels faits ? A plusieurs reprises, les barrières du circuit de la Loire à Vélo de la Vallée des Sables ont été détériorées. Ces actes imbéciles ont deux conséquences :

1 – le coût des réparations : tout le monde les paie.

2 – la sécurité des cyclistes : en cas d'accident, les coupables seront recherchés et par la police et par la gendarmerie. Attention, aucune indulgence n'est à attendre du Maire !

Ces barrières n'ont pas été installées pour contraindre les gens mais seulement pour assurer la sécurité, la piste cyclable n'est pas un circuit de Formule 1.

Si, par obligation, une personne devait passer par ces barrières, il y a une clé à la mairie qui peut être prêtée. Il suffit de la demander, cela coûtera moins cher que de dégrader les barrières.

Et n'oubliez pas votre devoir de citoyen en venant voter lors des prochaines élections.

Cordialement

Le Maire,
Gilbert Coutellier



Manifestations

BROCANTE

Dimanche 22 Avril 2012
en centre-bourg

MARCHÉ DES PRODUCTEURS DE PAYS

LE DIMANCHE MATIN Place du Martroi Charles de Gaulle :

DIMANCHE 15 AVRIL

DIMANCHE 20 MAI

DIMANCHE 17 JUIN

Manifestations Sportives

LOTO DU FOOTBALL

Dimanche 25 Mars (Salle Polyvalente)

FÊTE DU BASKET

Samedi 19 Mai (Salle Polyvalente)

FÊTE DES ENFANTS – GYM POUR TOUS

Samedi 2 Juin (Salle Polyvalente)

PORTES OUVERTES AU TERRAIN ULM

Samedi 23 et Dimanche 24 Juin

infos pratiques

PLANNING DU BALAYAGE DES RUES

Pour information, voici les prochains passages en centre-ville de la balayeuse pour le curage mécanique des caniveaux :

- Vendredi 6 avril 2012
- Vendredi 20 avril 2012
- Vendredi 4 mai 2012
- Vendredi 1^{er} juin 2012
- Vendredi 29 juin 2012

RAPPEL

La veille au soir des dates indiquées ci-dessus, veuillez stationner votre véhicule à un emplacement non gênant pour le passage de la balayeuse.

Merci de votre compréhension et de votre bon sens civique.

Le premier adjoint,
Gilles BURGEVIN.

NOUVEAUX HORAIRES DE LA BIBLIOTHÈQUE

Mercredi : de 10h à 12h et de 15h à 18h30
Jeudi : de 16h30 à 18h
Samedi : de 10h à 12h
Tél. : 02 38 35 11 25

CONCESSIONS CIMETIÈRE

- Concession cinquantenaire : 180 €.
- Concession trentenaire : 120 €.
- Columbarium et caves urnes :

Le columbarium est composé de cases élevées et de cases enterrées (caves urnes) destinées à recevoir exclusivement des urnes cinéraires. Le règlement approuvé en 2010 ne différenciait pas les tarifs entre les cases élevées et les caves urnes. A partir du 1^{er} janvier 2012, les tarifs sont fixés comme suit :

DURÉE CONCESSION	COLUMBARIUM	CAVE URNE
15 ans	450 €	225 €
20 ans	600 €	300 €
30 ans	800 €	400 €

DÉSTOCKAGE EXCEPTIONNEL DE PNEUMATIQUES

Le SICTOM de Châteauneuf-sur-Loire organise exceptionnellement des collectes de pneumatiques de véhicules légers.

Déchetterie de Lorris : le samedi 7 avril 2012 de 9h30 à 12h30 et de 13h à 17h.

Déchetterie de Sully-sur-Loire : le samedi 15 septembre 2012 de 9h30 à 12h30 et de 13h à 17h.

Tél. SICTOM : 02 38 59 56 60

ENTRETIEN DES CHEMINS RURAUX

La Commune essaie d'entretenir au mieux les chemins ruraux. Nous demandons aux agriculteurs les utilisant de bien respecter les limites de ces chemins. A plusieurs reprises, nous nous sommes aperçus que ce n'était pas toujours le cas.

De plus, évitons dans la mesure du possible de tourner sur ces chemins avec les tracteurs, ou alors, il faut réparer les dégâts. Nous pouvons mettre à votre disposition une lame (en faire la demande aux services techniques). Attention aussi lors de l'arrosage que l'eau ne détrempe pas trop les sols. Si chacun respecte ces quelques règles, l'entretien deviendra plus facile.

Nous vous remercions de votre compréhension.

La Mairie

FRANCE ALZHEIMER

L'association FRANCE ALZHEIMER a pour mission d'apporter aide et soutien aux familles. Pour cela, elle organise des groupes de rencontre pour les aidants familiaux que sont les conjoints ou les enfants de malade.

Les prochaines rencontres auront lieu à l'Hôpital de Sully-sur-Loire les mardis 17 avril, 15 mai et 12 juin.

Renseignements ou inscriptions au 02 38 59 91 73 ou au 02 38 35 76 30.

DON DU SANG

Besoin important !

Venez nombreux à la Salle des Fêtes le vendredi 27 avril de 16 heures à 19 heures.



LE GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE DES VICTIMES DE LA ROUTE ET DE LEURS FAMILLES

La Sécurité Routière a édité avec la Documentation Française un guide consacré aux difficultés spécifiques auxquelles sont confrontées les victimes d'un accident de la route et leurs proches. Ce guide apporte des réponses concrètes et aborde des cas particuliers que sont l'arrêt de travail, la perte d'emploi, l'hospitalisation... et les conséquences parfois très lourdes sur les relations familiales, affectives ou sociales.

Ce guide est consultable sur le site internet de la commune « www.saint-benoit-sur-loire.fr » en cliquant sur l'onglet « Démarches » à gauche puis sur la rubrique « Sécurité routière ».

CONCOURS MAISONS FLEURIES

Comme il a été indiqué lors de la cérémonie de remise des prix des maisons fleuries 2011, les modalités de participation au concours changent en 2012.

Vous avez une maison avec jardin ou décor floral visible de la rue ou même un balcon ou une terrasse, pensez à vous inscrire en mairie ou en téléchargeant le bulletin d'inscription sur notre site « saint-benoit-sur-loire.fr ». Attention, les bulletins d'inscription doivent être retournés avant le 20 juin.

Pour plus de renseignements, contactez la mairie au 02 38 35 73 28.

PAIEMENT DES FACTURES PAR INTERNET

Dans le bulletin municipal précédent, nous vous avons annoncé un nouveau service de paiement des factures de la cantine par Internet (TIPI: Titre Payable par Internet). Ce service est désormais en application. Vous disposez dorénavant d'un nouveau moyen de régler vos factures: en vous connectant sur www.tipi.budget.gouv.fr et en suivant les indications qui figurent sur votre facture de cantine. N'oubliez pas de vous munir de votre carte bancaire en cours de validité.

Les moyens de paiement habituels (par chèque ou espèces) sont toujours possibles.

CENTRE DE LOISIRS LA RUCHE DES FILOUS

Le centre de loisirs de St-Benoît-sur-Loire est ouvert tous les mercredis de 7h30 à 18h en période scolaire.

Pour les périodes des vacances scolaires, il est ouvert la première semaine concernant les « petites vacances », (sauf Noël) et 4 semaines en juillet.

L'équipe, composée de 2 animateurs diplômés (Julien et Mélissa) propose de nombreuses activités ludiques et une sortie par semaine.

Les thèmes et activités abordés durant le centre de loisirs sont disponibles sur les panneaux d'affichages situés aux deux écoles.

La sortie est ouverte aux enfants non inscrits à la semaine, en fonction des places disponibles.

Pour tous renseignements ou inscriptions vous pouvez contacter le Directeur Julien GIDOIN au 09 60 16 25 30.

Également, l'association organise à Saint-Benoît-sur-Loire, un marché aux vêtements, jouets et matériel de puériculture, le dimanche 1^{er} avril 2012 à la Salle Polyvalente de 10h à 18h.

Les tables sont à réserver auprès de la Présidente Gaëlle THIBAUT au 02 38 35 17 67 à partir du 12 mars 2012.

Venez nombreux faire de bonnes affaires pour vos enfants ou petits enfants.



Élections et droit de vote

« S'inscrire sur la liste électorale est une obligation légale (article L9 du Code Électoral) mais aussi un devoir citoyen »

Le droit de vote, depuis quand et comment ?

1848 : suffrage universel masculin

Le mouvement révolutionnaire qui éclate en février 1848 met fin à la Monarchie de Juillet et institue la République. **Le suffrage universel masculin est alors adopté par le décret du 5 mars 1848** et ne sera plus remis en cause. Sont électeurs tous les Français âgés de 21 ans et jouissant de leurs droits civils et politiques. Le droit d'être élu est accordé à tout électeur de plus de 25 ans. Le vote devient secret.

1944 : droit de vote des femmes et suffrage universel

L'ordonnance du 21 avril 1944 donne aux femmes de plus de 21 ans le droit de vote et rend ainsi le droit de suffrage réellement universel. Les femmes votent pour la première fois aux élections municipales d'avril-mai 1945.

1974 : droit de vote à 18 ans

Le président de la République Valéry Giscard-d'Estaing abaisse, par la loi du 5 juillet 1974, l'âge d'obtention du droit de vote à 18 ans au lieu de 21 ans.

Modes de scrutin

ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES: Scrutin majoritaire uninominal au suffrage universel direct à deux tours.

L'élection présidentielle se déroule en **deux tours** sur l'intégralité du territoire français, excepté si l'un des candidats obtient dès le premier tour la majorité absolue des suffrages exprimés.

Au **deuxième tour**, seuls les deux candidats ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages exprimés restent en course.

La durée du mandat est fixée à **5 années**.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES: scrutin majoritaire uninominal au suffrage universel direct à deux tours.

Les élections législatives se déroulent dans chaque circonscription en deux tours, sauf si l'un des candidats obtient, dès le premier tour, la **majorité absolue des suffrages exprimés** et **25 % des électeurs inscrits sur les listes électorales**.

Seuls les candidats ayant obtenu **12,5 % des électeurs inscrits** peuvent se maintenir au second tour. Si un seul candidat atteint ce seuil, le candidat ayant obtenu après celui-ci le plus grand nombre de suffrages au premier tour peut se maintenir au second tour. De la même façon, si aucun candidat n'atteint ce seuil, alors ce sont les deux candidats ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages au premier tour qui restent en lice pour le second tour.

La durée du mandat est fixée à **5 années**.

Prochaines élections:

Présidentielles : les 22 avril et 6 mai

Législatives : les 10 et 17 juin

UFC QUE CHOISIR

Consommateurs,

Un désaccord vous oppose à un professionnel de la téléphonie, d'Internet, du logement, de l'automobile ou de tout autre domaine, l'UFC-Que choisir d'Orléans peut vous aider et vous invite à venir à ses permanences. Un conseiller étudiera votre problème, recherchera les solutions et vous aidera, si besoin est, dans un parcours juridique. Il vous sera demandé d'adhérer à notre association.

Permanences :

- à Orléans, 22 boulevard Rocheplatte
Tous les mercredis, jeudis et vendredis de 14h30 à 18h.
- Autres permanences : Jargeau, Saint-Jean-de-la-Ruelle, Saran et Semoy.

Renseignements au 02 38 53 53 00.

Site internet de l'association : www.ufcquechoisir-orleans.org



RÉVISION DES TARIFS EAU

Lors de sa séance du 19 décembre dernier, le Conseil municipal a décidé d'augmenter les tarifs de location des compteurs d'eau. Ils s'appliqueront dès la prochaine facturation.

Les nouveaux tarifs sont les suivants :

Ø 15	====>	10,20 €
Ø 20	====>	13,60 €
Ø 25	====>	20,50 €
Ø 30	====>	27,30 €
Ø 40	====>	34,20 €
Ø 100	====>	38,00 €

CHANGEMENTS DE COMPTEURS EAU

L'entreprise ROLLION procédera au remplacement des compteurs de la 3ème tournée sur notre commune à partir du mois de juin. Les rues concernées sont les suivantes :

Chemin de la Borde, Chemin du Cas Rouge, Chemin de gros Jonc, Chemin de la Levée, Chemin du Marchais, Chemin de Narbonne, Chemin du Pleu, Chemin des Ripenaux, Chemin Sainte Scholastique, Chemin de la Tombe Haute, Chemin du Val, Chemin des Vignes Bérault, Route de Bonnée, Route de Fleury, Route de Lazy, Route des Places, Route des Prouteaux, Route de Sully, Rue de Beaumont, Rue Henri Navarre et Rue Verte.

Merci de réserver le meilleur accueil au personnel chargé de ces travaux et de dégager les citerneaux.



Le SICTOM de Châteauneuf-sur-Loire propose des composteurs 320 litres (15€) et de 620 litres (25€)

inscrivez-vous*

* en fonction de votre commune

Dates des réunions mensuelles 2012

- Mardi 13 mars Châteauneuf-sur-Loire à 19h
- Jeudi 15 mars
- Mardi 14 mars Fay-aux-Lignes à 19h
- Jeudi 16 mars
- Mardi 20 mars Jargeau à 19h
- Jeudi 22 mars
- Mardi 27 mars Villandry à 19h
- Jeudi 29 mars
- Mardi 3 avril Bourges à 19h
- Jeudi 5 avril
- Mardi 10 avril Thiviers à 19h
- Jeudi 12 avril

Inscrivez-vous directement par Internet ou renseignez-vous auprès de votre mairie

www.sictom-chateauneuf.fr

Le compostage, c'est quoi ?

Le compostage est un procédé naturel qui transforme les déchets organiques en matière riche en nutriments, en un produit comparable à l'humus. Il permet notamment de limiter l'usage d'engrais minéraux.

620 litres (25 €)

320 litres (15 €)

7 : 02 38 53 53 00

Protégeons notre planète

SICTOM Châteauneuf-sur-Loire

CÉRÉMONIE DES VŒUX

Vendredi 6 janvier, avait lieu la cérémonie des vœux à la salle polyvalente. Pour la première année, les artisans, commerçants et entreprises étaient invités à la cérémonie. Le Maire a adressé ses vœux et celle de son équipe municipale aux invités présents. Après les discours officiels, chacun était invité à partager le verre de l'amitié.



PRESCRIPTION D'UN PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.)

Par délibération en date du 17 octobre 2011, le Conseil Municipal a décidé de prescrire l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme.

La délibération relative au lancement de cette procédure est affichée en Mairie.

Un dossier est tenu à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie.

Par délibération en date du 19 décembre 2011, les membres constituant la commission communale du P.L.U. sont :

Gilles BURGEVIN - Fabien SOUESME - Agnès RADZIETA - Franck FERREIRA - Stéphanie HALL - Gilbert COUTELLIER.

GOÛTER DE NOËL DES AÎNÉS

Samedi 17 décembre, quelques 165 seniors se sont retrouvés pour partager le goûter offert comme chaque année par la Municipalité à la Salle Polyvalente. L'ambiance était musicale et dansante grâce à Mady-Musette et sa chanteuse.



NOËL DU PERSONNEL COMMUNAL

Le vendredi 16 décembre, à la veille des fêtes de fin d'année, les enfants du personnel communal ont reçu les cadeaux offerts par la Municipalité. A cette occasion, le Maire a félicité M. Philippe HÉRAULT pour son travail et lui a remis la médaille d'honneur d'argent du travail pour ses 20 ans de services effectués pour la commune.



VENEZ DÉCOUVRIR NOS HÔTELS A INSECTES...

Si vous avez l'habitude de vous promener le long des fossés de la ville, vous avez dû sûrement vous étonner de la présence de petites « cabanes » installées le long de cette promenade bien agréable.

Sur une idée originale de l'équipe des Services Techniques de la commune, ces hôtels à insectes permettent aux « petites bêtes » utiles au jardin, araignées, coccinelles, bourdons, abeilles, perce-oreilles... de venir se réfugier dans un endroit adapté, favorisant ainsi la lutte contre les organismes nuisibles et développant la biodiversité des jardins. Un panneau précise d'ailleurs la raison de leur présence et surtout leur utilité.

Sur le même principe, des mangeoires et des nichoirs ont été installés par les Services Techniques le long du parcours et permettent ainsi aux oiseaux (mésanges, verdiers...) de se nourrir l'hiver et ainsi de survivre durant cette période où la nourriture est rare et difficile à trouver.



ÉTUDE DU DIAGNOSTIC DU RÉSEAU D'EAU

Par délibération en date du 21 novembre 2011, le Conseil Municipal a choisi le cabinet Merlin pour l'étude du diagnostic du réseau d'eau de notre commune.

Étant donné l'ancienneté de notre réseau d'eau actuel (60 ans pour la première tranche et 50 ans pour la deuxième), il est nécessaire de faire établir un diagnostic du réseau existant pour recenser les points défectueux, connaître l'état des canalisations et déterminer les priorités en terme de travaux à effectuer.

Cette étude sera subventionnée par l'Agence de l'eau à hauteur de 50 %, et par le Conseil Général du Loiret à hauteur de 10 %. La dépense est estimée à 20 000 € H.T.

TRAVAUX D'EXTENSION DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT

L'entreprise PARIS/ROCHETTE a été retenue pour réaliser les travaux d'extension du réseau d'eaux usées :

- rue du Port pour le tronçon situé entre la rue des Gabelles et la Levée,
- route du Carfaton
- Chemin Entre Deux Voies

- le Pont de Fleury pour une habitation.

Le montant du marché se porte à environ 200 000 € TTC. Ces travaux permettront 31 raccordements au réseau d'assainissement collectif et débuteront au cours du premier trimestre 2012.

Remerciements à M. et M^{me} VAULTIER

Mardi 7 février, la Municipalité a tenu à honorer et M. et M^{me} René et Yvette VAULTIER en les invitant à une petite cérémonie pour les remercier de leur collaboration très active au sein du C.C.A.S. et de leur implication dans la vie sociale de notre village. Nous leur souhaitons de s'intégrer rapidement dans leur nouvelle commune.



La parole est donnée à ...

AKOPLUS, les métiers de la plasturgie, la créativité en plus !!!

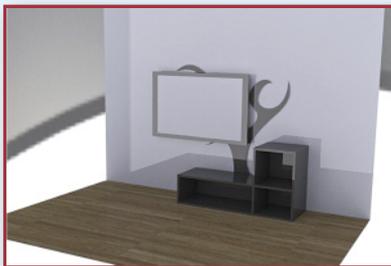
Forte de son expertise dans le pliage, le thermoformage, le découpage numérique, la sérigraphie et l'impression numérique, AKOPLUS s'exprime plus particulièrement dans le domaine de la communication et de l'agencement d'espace.

Le passage du concept à la réalité et la matérialisation de l'idée exploitent toute la richesse des métiers de l'entreprise pour satisfaire une clientèle à la recherche de la qualité et du petit "plus" qui la fera reconnaître de tous. *Confiez nous votre griffe nous la fixerons dans la matière.*

Les femmes et les hommes de l'entreprise mettent leurs compétences en commun pour la réalisation des projets. L'exploitation ou la création de

données numériques, le choix de la matière, le procédé de traitement, le processus d'application de la couleur, la maîtrise des contraintes techniques permettent aux métiers complémentaires de donner naissance au support de communication ou au mobilier.

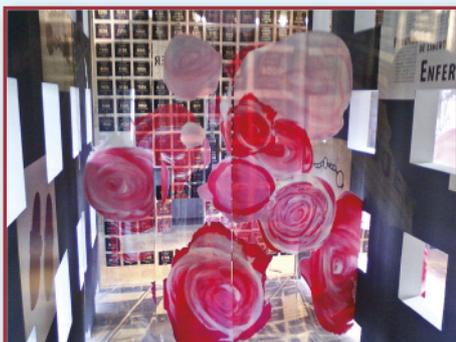
Conception de mobilier d'intérieur malin, le meuble télé associe l'utile à l'esthétique dans la forme étudiée du cache câbles.



Agencement de l'espace, impression sur support PVC souple pour l'exposition Genet à l'abbaye de Fontevrault.



Et les grands noms qui nous font confiance pour promouvoir leurs valeurs...



Nous avons les solutions pour donner forme et force à vos projets malgré les contraintes techniques. Au travers d'une infinité de matériaux, de formes et de couleurs nous insufflons l'idée dans la matière !

**AKOPLUS : 34, route de Sully
Tél. : 02 38 35 70 32**

VIE ASSOCIATIVE

A.S.S.B. FOOT

Une saison 2011-2012 de l'A.S.S.B. Foot placée sous le signe du renouveau puisque le bureau a été entièrement renouvelé excepté Michel membre restant. Ce fut la même chose pour les dirigeants et entraîneurs car 8 nouveaux sont venus nous rejoindre.

Notre souhait premier était de maintenir le club de foot car il s'agit en fait d'une année de transition. Nous avons pu de ce fait engager des équipes U7, U9 et U11 filles. S'ajoutent à cela, nos joueurs U15 et U17 filles en entente avec le RCBB (BOUZY/LES BORDES). Pour finir, notre fidèle équipe de vétérans, pure tradition à SAINT-BENOIT.

Nos prévisions pour la saison prochaine sont de rajouter deux niveaux de jeunes, U11 et U13 ainsi que la création d'une équipe seniors. Pour cette année, nous avons programmé :

- un loto le 25 mars 2012
- un tournoi les 28 & 29 avril 2012
- une soirée repas dansant le 17 novembre 2012

Pour tous renseignements : 06 82 85 46 73.

Je tiens déjà à remercier la Mairie pour son soutien logistique et financier, nos partenaires ainsi que tous les dirigeants et bénévoles sans qui notre club ne pourrait exister !

Bien sportivement,

Le Président, Sylvain RADZIETA



GYM POUR TOUS

Avez-vous pris de bonnes résolutions en ce début d'année 2012? Sachez que nous sommes toujours présents pour vous accueillir même en cours d'année. Si cela vous tente, n'hésitez pas à venir nous rencontrer ou me téléphoner au 02 38 35 13 60. Les cours de gym ont lieu à la Salle des Fêtes :

- Le lundi de 18h45 à 19h45 (pour adultes).
- Le mardi de 17h30 à 18h30 (pour enfants).
- Le mercredi de 18h30 à 19h30 (pour adultes).
- Le vendredi de 9h15 à 10h15 (pour adultes).

Cette année, nous avons beaucoup de nouveaux adhérents. Pour votre motivation personnelle, la pratique d'un sport n'est pas seulement le besoin de se maintenir en forme mais aussi un moyen de se retrouver entre amis ou de faire de nouvelles connaissances. Notre activité est ouverte à tous et pour tous les âges.

A bientôt.

La Présidente,
Magali GONNET.

TENNIS CLUB

La section tennis a organisé le dimanche 22 janvier une rencontre amicale interne au club. Trois équipes de doubles se sont « affrontées » dans la bonne humeur (mais sérieusement) dans la salle du gymnase. C'était aussi l'occasion pour les adhérents, anciens et nouveaux, de mieux faire connaissance.



Cette manifestation s'est terminée par la dégustation d'une bonne galette en présence de Francis BURET (adjoint). Chaque participant est reparti avec des lots gentiment offerts par des commerçants de la ville.

Composition du bureau pour la saison 2011-2012 :

- Président : Laurent LINDÉ
- Secrétaire : Philippe LONGUET
- Trésorier : Vincent THIBAUT

Le Président,
Laurent LINDÉ.

NOUVELLE SAISON DES MARCHÉS DE PRODUCTEURS DE PAYS

A vos agendas ! C'est parti pour une nouvelle saison des Marchés des Producteurs de Pays. Face au succès rencontré en 2011, l'Office de Tourisme Val d'Or et Forêt, en partenariat avec la Mairie de Saint-Benoît-sur-Loire et la Chambre d'Agriculture du Loiret, reconduit l'opération « MPP » cette année.

Devant l'enthousiasme de chacun, producteurs et consommateurs, conquis par les échanges et la bonne ambiance, la saison des marchés s'est élargie. Les producteurs et artisans vous donnent alors rendez-vous d'avril à octobre, sur la Place du Martroi, toujours le 3^{ème} dimanche du mois.

C'est désormais un rendez-vous incontournable pour profiter de toute la fraîcheur des fruits et légumes de saison, de la qualité des viandes variées, de la douceur du miel local, de la réputation des vins et des fromages régionaux, ou encore des couleurs de plantes fleuries.

Animations musicales sur les marchés d'avril, mai, juin et octobre.



CONCOURS DU 1^{ER} SEMESTRE 2012

ÉCURIES DU MARAIS A SAINT-BENOIT-SUR-LOIRE

Dimanche 8 avril : concours de saut d'obstacles poneys et chevaux.
Dimanche 29 avril : concours de saut d'obstacles poneys et chevaux.
Dimanche 20 mai : concours de dressage poneys et chevaux.

INFORMATION...

Cabinet d'infirmières 1, rue Saint-Lazare

Vos infirmières Mme VENIANT et Mme HODEAU vous informent qu'elles sont dorénavant joignables au **06 47 07 20 15**.

Le numéro actuel sera bientôt supprimé.

BIENVENUE À...

> STAUB SERVICE

Électro-ménager et courants faibles (antennesTV-radio – réseaux Wifi extérieurs – Vidéo-surveillance – Alarmes)
Z.A. Les Places
36, Route de Sully
Tél. : 02 38 29 19 59
Site internet : staubservices.fr
Mail : 3electro@gmail.com

> EURL "LA FLAMME"

Négociant en Bois - Vente de Bois de Chauffage
64 bis, route de Saint-Aignan

AGENDA

En Avril :

- Dimanche 1^{er} > Marché aux jouets, vêtements « Familles rurales » – Salle Polyvalente
- Mercredi 11 > P'tites histoires entre nous – Bibliothèque (16h30)
- Samedi 14 > Stage Tango « École de Musique » - Salle des Fêtes
- Dimanche 15 > Repas de la Société de Chasse – Salle Polyvalente
- Dimanche 15 > Randonnée pédestre « APE Écoles Publiques »
- Dimanche 15 > Marché de producteurs de Pays Place du Martroi (matinée)
- Samedi 21 > Rencontre Club de patch « Cigales et fourmis » - Salle Polyvalente
- Dimanche 22 > Élections présidentielles -1er tour- Salle des Fêtes
- Dimanche 22 > Brocante
- Vendredi 27 > Assemblée Générale « Amis du Port » - Salle des Fêtes
- Vendredi 27 > Don du sang – Salle des Fêtes
- Samedi 28 > Tournoi de football
- Dimanche 29 > Tournoi de football

En Mai :

- Mardi 1^{er} > Fête du Travail
- Dimanche 6 > Élections présidentielles – 2ème tour – Salle des Fêtes
- Mardi 8 > Cérémonie du 8 mai et vin d'honneur – Salle des Fêtes
- Samedi 12 > Stage de tango École de Musique – Salle des Fêtes
- Samedi 12 > Concert Valphonie et Sully à Bray-en-Val
- Samedi 19 > Soirée Basket – Salle Polyvalente
- Dimanche 20 > Marché des Producteurs de Pays – Place du Martroi (matinée) avec animation folklorique argentine dans le cadre du festival argentin
- Mercredi 23 > P'tites histoires entre nous – Bibliothèque (16h30)
- Mardi 29 > Spectacle musical École des Petits – Salle Polyvalente

En Juin :

- Samedi 2 > Fête des enfants de la Gym – Salle des Fêtes
- Samedi 2 > Bal du Collège « APEL Saint-Joseph » - salle Polyvalente
- Samedi 9 > Kermesse des Écoles Publiques
- Dimanche 10 > Élections législatives (1er tour) – Salle des Fêtes
- Mercredi 13 > P'tites histoires entre nous – Bibliothèque (16h30)
- Vendredi 15 > Assemblée Générale Basket – Salle du Basket
- Samedi 16 > Kermesse École Sainte-Marie
- Dimanche 17 > Élections législatives (2ème tour) – Salle des Fêtes
- Dimanche 17 > Marché des Producteurs de Pays – Place du Martroi (matinée)
- Dimanche 17 > Vide-greniers à la Maison de Retraite
- Jeudi 21 > Pique-nique de l'Amicale des retraités à l'étang communal
- Vendredi 22 > Assemblée Générale du Football – Salle des Fêtes
- Samedi 23 > Portes ouvertes ULM
- Dimanche 24 > Portes ouvertes ULM
- Dimanche 24 > Concert à la Basilique
- Dimanche 24 > Fête de la musique École de Musique – Valphonie
- Dimanche 24 > Portes ouvertes Valphonie – Salle des Fêtes
- Mardi 26 > Spectacle musical École des Grands
- Samedi 30 > Feu de la Saint-Jean

État civil

NAISSANCES

- Bastien RENAUD né le 25 novembre
- Ismaël HACHCHAD né le 4 décembre
- Adèle SITBON née le 28 décembre
- Ethan PEREIRA né le 6 février
- Maëlia MOUSSET née le 12 février

DÉCÈS

- Annik LEBRUN veuve LETESSIER le 4 décembre à Gien
- Anthony BRUTTE le 12 décembre 2011 à Poligny (Seine-et-Marne)
- Simone FOUCHARD veuve COULON le 18 décembre à Saint-Benoît-sur-Loire
- Christian LECUREUR le 21 décembre à Gien
- Paulette DELAS le 23 décembre à Gien
- Marie Rose BIDAULT épouse DARDONVILLE le 14 janvier à Saint-Benoît-sur-Loire
- Lucien JARRET le 20 janvier à Orléans
- Suzanne HENRY veuve BOSQUET le 14 février à Gien



Les Professions : Boulanger

Les premiers boulangers ont été ramenés de Grèce par les Romains. Puis, comme toutes les corporations en France, celle des boulangers s'est formée. C'est sous le nom de TALEMELIERS qu'on trouve la trace de leurs statuts sous St Louis. Le 1er règlement entier date d'environ 1260. Un de leurs nombreux privilèges était de pouvoir acheter et revendre des porcs sans payer de droits parce qu'ils leur étaient nécessaires pour manger le son que les meuniers ne séparaient pas encore de la farine.

Charles V le Sage décide que les boulangers (à Paris) apporteront leurs pains à la halle les jours de marché et ne pourront faire que du pain de même poids, de même farine et de même prix. Ils feront 2 sortes de pains, l'un de tel poids qu'il coûte 4 deniers et l'autre 2 deniers. En 1366, ce même roi décide de fixer le prix du pain sur le prix du blé...

Au début du XIV^e siècle, les rigueurs d'une guerre interminable, la rareté et le haut prix des céréales, la vente du pain dont le paiement était incertain, découragent les boulangers qui détruisent leur four. Ordre leur est donné par Charles VI de les reconstruire sans délai sous peine de bannissement.

C'est au XVI^e siècle que le marché est établi sans changements notoires, fixant le prix du pain sur le prix du blé, la quantité de farine à la quantité de blé.

Pour les ouvriers, une ordonnance de 1569 nous dit que les compagnons boulangers devaient être continuellement en chemise, caleçon, sans haut-de-chausses et en bonnet, dans un costume tel qu'ils soient en état de travailler et non de sortir, hors dimanches et jours de chômage fixés par les statuts. Ces dimanches et jours de fêtes, ils pouvaient porter chapeau, chausses et manteau de drap gris ou blanc et non autre couleur sous peine de prison ou de punition corporelle.

Sous le règne de Louis XIII et Louis XIV (XVII^{ème} siècle), de grands perfectionnements sont apportés dans la fabrication du pain (vente de la farine sans le son) et en 1635 obligation est faite d'avoir en boutique poids et balance. Vers 1710, les boulangers

peuvent vendre leurs pains pendant la matinée le prix qu'ils veulent, mais vers 4 heures, s'il leur reste du pain, ils sont obligés de le vendre au rabais.

A cette époque, l'apprentissage qui était de 5 ans devait être suivi de 4 ans de compagnonnage. Après ces 9 années (à moins d'être fils de Maître) l'ouvrier devait faire un chef-d'œuvre et pouvait, en payant un brevet de 40 livres et 900 livres de maîtrise, exercer enfin comme Maître.

Et à St Benoît? Ce 23 mai 1818, Maître Prochasson, notaire et Maire de la commune convoque son Conseil municipal afin de faire état d'un courrier reçu du sous-préfet de Gien, à savoir 2 règlements sur l'exercice de la profession de boulanger, l'un émanant du Maire d'Orléans, l'autre d'une commission du conseil municipal de Gien. Le conseil municipal de St Benoît, après les avoir examinés, a considéré qu'ils ne peuvent servir de base pour les boulangers de la commune, compte tenu de la trop grande différence de population et des usages de ces deux villes.

Considérant cependant qu'il est nécessaire de prendre toutes les mesures convenables à ce que les boulangers en cette ville « aient » chacun une quantité de pain suffisante chaque semaine pour l'approvisionnement nécessaire aux habitants et aux étrangers qui y viennent les jours de marchés, foires et assemblées et qu'ils se conforment aux usages et règlements établis jusqu'à ce jour, a été d'avis que le Monsieur le Maire arrête les dispositions suivantes :

- Il y a 4 boulangers à St Benoît :

Jean-Louis Baujouant, François Eustache Ducloux, Alexandre Laillet et Pierre Tiburce Héau, lesquels 4 boulangers sont adoptés.

- Aucun autre boulanger ne pourra s'établir dans la commune sans l'autorisation de Monsieur le Maire.

- Chaque boulanger sera tenu de cuire autant de fournées de pain par semaine qu'il sera nécessaire et toujours de manière à avoir une fournée de pain cuit d'avance.

- Il est enjoint à chaque boulanger de faire le pain jaune ou bis-blanc de la même qualité que les boulangers de Châteauneuf le font ordinairement.

- Chaque boulanger sera tenu de se conformer à l'usage établi depuis longtemps dans cette commune pour la forme et les 2 qualités de pain désignées dans l'article 4. Le pain sera rond, et le poids : pour le pain entier 8 livres, le demi-pain 4 livres, et le quart de 2 livres.

- Chaque boulanger sera tenu de se conformer pour la vente du pain à la taxe qui en sera faite par Monsieur le Maire qui suivra, comme il est dans l'usage de le faire, et tel qu'on l'a toujours fait en ce lieu, la base de la taxe faite par le Maire d'Orléans. Cette taxe sera publiée au son du tambour le lundi de chaque semaine.

Ils pourront faire autant de pain « molet » qu'ils jugeront à propos. Ce pain n'étant pas sujet à la taxe.

- Tous lesdits boulangers seront tenus d'avoir chacun dans le lieu le plus apparent de la boutique des balances et un assortiment de poids métalliques dûment poinçonnés à l'effet de peser le pain s'il en est requis par l'acheteur. Le tout, fait et arrêté au lieu et jour désignés, mais à l'heure de six du soir, et après lecture faite ont signé : Prochasson, Maire et ses conseillers : Muzet, Aigret, Marchand, Marsas, Bouthegourd, Bezard et Sarra.

En 1818, la commune de St Benoît comptait environ 1550 habitants, mais devait bénéficier d'un commerce florissant compte tenu du nombre de moulins et de l'activité sur la Loire pour faire vivre 4 boulangers.

Le pain Molet (ou Mollet) était fabriqué en employant de la levure de bière. En 1666, sous Louis XIV se plaida un curieux procès au terme duquel la levure de bière fut interdite car préjudiciable à la santé...